CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 14 JANVIER 2025, À 19H00, AU 286 RUE DE LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC

Sont présents : Monsieur Richard Therrien, maire

Monsieur Guy Therrien, conseiller Madame Johanne Savard conseillère

Madame Jane Chambers Evans, conseillère

Sont absents: Monsieur Dany Tremblay, conseiller

Madame Mireille Pineault, conseillère Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, agissant comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h00 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1.

RESOLUTION 2025-01-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire
- 2. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 décembre 2024;
 - 2.2. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 19 décembre 2024;
- 3. Administration générale :
 - 3.1. Présentation et dépôt du projet de règlement 411 ayant pour objet les prévisions budgétaires 2025 et de fixer les taux pour l'année 2025 pour la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et d'égout, d'assainissement et d'ordures ainsi que des autres tarifs ;
 - 3.2. Présentation et dépôt du projet de règlement no 412 fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles;
 - 3.3. Contrat de gré à gré / Étude géotechnique, hydraulique et environnement / Destination Tadoussac / Phase II;
 - 3.4. Abroger la résolution 2024-12-364 relative aux ateliers de sensibilisation au patrimoine immobilier à l'École St-Joseph aux fins de modifier la participation financière de la Municipalité;

4. Gestion financière

- 4.1. Comptes à payer décembre 2024;
- 4.2. Paiement des honoraires Option Aménagement Inc. / Destination Tadoussac Phase II;
- 4.3. Paiement de notre contribution municipale 2025 / Réseau Biblio de la Côte-Nord ;

5. Aménagement du territoire et urbanisme

5.1. Demande d'amendement au zonage du lot 5 174 503;

6. Infrastructure et équipement

- 6.1. Programme du fonds de la sécurité routière / Correctif du détour de la Rue des Pionniers;
- 6.2. Plan de protection -Dépôt du rapport final au Ministère; **Reporté**
- 6.3. Remplacement des luminaires de la patinoire au Centre des Loisirs;

7. Tourisme

7.1. Campagne d'autocollants 2025 de Tourisme Côte-Nord;

8. Ressources humaines

- 8.1. Politique sur la Prévention du Harcèlement Psychologique et de la Violence à Caractère sexuel en Milieu de Travail; Reporté
- 9. Correspondances
- 10. Période de questions
- 11. Autres affaires nouvelles
 - 11.1. Paiement du décompte progressif no 3/ Mur de soutènement/ Rue de la Falaise;
 - 11.2. Autorisation dépôt d'une demande financière à l'URLSCN-Programme PAFILR;
- 12. Clôture de la séance

RESOLUTION 2025-01-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024.

RESOLUTION 2025-01-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu les procès-verbaux préalablement à la présente séance ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS **QUE** le Conseil municipal demande la dispense de lecture et adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires du 19 décembre 2024 tenue à 19h00 et à 19h30.

RESOLUTION 2025-01-04

PRÉSENTATION ET DÉPOT DU PROJET DE REGLEMENT 411 AYANT POUR OBJET LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2025 ET DE FIXER LES TAUX POUR L'ANNEE 2025 POUR LA TAXE FONCIERE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'EGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET D'ORDURES AINSI QUE DES AUTRES TARIFS

Madame Jane Chambers Evans, conseillère, présente le projet de règlement numéro 411 ayant pour objet les prévisions budgétaires 2025 et de fixer les taux pour l'année 2025 pour la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et d'égouts, d'assainissement et d'ordures ainsi que des autres tarifs.

Des copies du projet de règlement ont été rendus disponibles pour les gens présents à la séance et à l'hôtel de ville.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil dispense de lecture dudit projet de règlement numéro 411.

RESOLUTION 2025-01-05

PRÉSENTATION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT NO 412 FIXANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES

Madame Jane Chambers Evans, conseillère, présente le projet de règlement numéro 412 fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles.

Des copies du projet de règlement ont été rendus disponibles pour les gens présents à la séance et à l'hôtel de ville.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil dispense de lecture dudit projet de règlement numéro 412.

RESOLUTION 2025-01-06

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE / PROJET DESTINATION TADOUSSAC PHASE II

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une étude géotechnique, hydraulique et environnementale pour la réalisation du projet Destination Tadoussac, Phase II afin d'être en mesure d'effectuer les travaux le long de la promenade, l'agora incluant l'escalier pour s'y rendre et un pavillon sur le quai, entre autres ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé en date du 13 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la date limite de réception des soumissions est en date du 6 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été réalisé par les ingénieurs professionnels au dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de l'ingénieur, Monsieur Jean Côté, déposée le 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions obtenues sont :

<u>ENTREPRISE</u> <u>PRIX</u>

1.Ler Inc. 132 077.53\$ excluant les taxes applicables 2.Fnx-Innov. Inc. 122 200,00\$ excluant les taxes applicables 3.Stantec 102 610,25\$ excluant les taxes applicables 4.Aqua Ingenium Inc. 50 583.40\$ excluant les taxes applicables (à retirer son offre de services)

EN CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate la firme ayant obtenu la plus basse soumission conforme, soit la firme Stantec pour la réalisation d'une étude géotechnique, hydraulique et environnementale pour la réalisation du projet Destination Tadoussac phase II au montant de 102 610,25\$ excluant les taxes applicables.

QUE Monsieur Richard Therrien maire, et Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac tous documents relatifs à ce contrat.

RESOLUTION 2025-01-07

ABROGER LA RÉSOLUTION 2024-12-364 RELATIVE AUX ATELIERS DE SENSIBILISATION AU PATRIMOINE IMMOBILIER À L'ÉCOLE ST-JOSEPH AUX FINS DE MODIFIER LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE tenir des activités pour sensibiliser et informer relève du mandat de Madame Alice Moreux, agente de développement du patrimoine ;

CONSIDÉRANT QUE les différents partenaires impliqués (école et artistes) sont disponibles pour réaliser le projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible à l'entente de développement culturel de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le Volet patrimoine;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Madame Alice Moreux, agente de développement du patrimoine, a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité Régionale de Comté dans le cadre du programme de l'Entente de développement culture au montant de 3 101.43\$ dont la participation de la Municipalité s'élève à 16.83% du projet soit 521.95\$ dont une somme de 240\$ en temps de travail;

QUE la résolution 2024-12-364 soit abrogée.

RESOLUTION 2025-01-08

COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 351 479,52\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 décembre 2024 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Jane Chambers Evans, conseillère.

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

RESOLUTION 2025-01-09

PAIEMENT DES HONORAIRES OPTION AMÉNAGEMENT INC./DESTINATION TADOUSSAC PHASE II

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des honoraires, en date du 4 décembre 2024, à Option Aménagement Inc. dans le cadre du projet de Destination Tadoussac-Phase II au montant de 8 670,97\$ taxes incluses

RÉSOLUTION 2025-01-10

<u>PAIEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION MUNICIPALE 2025 /</u> RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio de la Côte-Nord nous a transmis le montant de notre contribution municipale pour l'année 2025 ainsi que l'évaluation de la collection et le coût de logiciel du système de gestion de la bibliothèque s'établit à 650\$;

EN CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement de notre contribution municipale 2025 au montant de 3 930.32\$ incluant le coût du logiciel du système de gestion de la bibliothèque.

RÉSOLUTION 2025-01-11

DEMANDE D'AMENDEMENT AU ZONAGE DU LOT 5 174 503

CONSIRÉRANT QUE les propriétaires du lot 5 174 503 du Cadastre du Québec ont adressé une demande d'amendement au zonage du lot 5 174 503 actuellement en zone de conservation afin de modifier la zone pour la construction de deux résidences unifamiliales ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de cette demande;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil demande à la responsable de l'urbanisme et de l'inspection, d'évaluer cette demande et d'émettre ses recommandations au conseil municipal.

RÉSOLUTION 2025-01-12

<u>PROGRAMME DU FONDS DE LA SECURITE ROUTIERE /</u> CORRECTIF DU DETOUR DE LA RUE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière de 4 508\$ du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2020-2021 concernant le correctif du détour de la Rue des Pionniers (secteur de la Maison Alexis);

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus à ce projet n'ont pas été réalisés et que le ministère s'est adressé à la municipalité afin de connaître son intention ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil ne réalise pas les travaux et par conséquent autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Chantale Otis, a effectué le remboursement de ladite aide financière d'un montant de 4 508\$ au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2020-2021.

RÉSOLUTION 2025-01-13

REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DE LA PATINOIRE AU CENTRE DES LOISIRS / AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE les ampoules des luminaires actuels de la patinoire ne permettent pas une bonne visibilité pour les utilisateurs ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'obtenir une subvention d'Hydro-Québec pour le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules DEL :

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise MDE Mario Duchesne Électrique Inc. à procéder aux changements des ampoules des luminaires actuels de la patinoire au montant de 12 561,02\$ taxes incluses dont un montant de 2 772.24\$ sera remboursé par le fournisseur (subvention d'Hydro-Québec);

QU'un montant de 9 788\$ soit prélevé au fonds de roulement et remboursé en cinq (5) versements égaux et consécutifs.

RÉSOLUTION 2025-01-14

CAMPAGNE D'AUTOCOLLANTS 2025 DE TOURISME CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler son engagement dans le cadre de la Campagne d'autocollants de Tourisme Côte-Nord ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Madame Marie-France Bélanger, directrice au développement, à commander 2 500 autocollants comprenant la licence d'utilisation du visuel ainsi que le coût de livraison pour un montant total de 870\$.

RÉSOLUTION 2025-01-15

<u>PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 POUR LE MUR DE</u> SOUTÈNEMENT/ RUE DE LA FALAISE

CONSIDÉRANT QUE le 19 décembre 2024, Madame Stéphanie Pelletier, ingénieure municipale, de la Fédération Québécoise des Municipalités, nous a transmis le décompte progressif numéro 3 de l'entrepreneur « Inter Projet » au montant de 82 541.31\$ (incluant la retenue de 10 % et les taxes);

CONSIDÉRANT QUE Madame Stéphanie Pelletier, ingénieure municipale, nous recommande l'acceptation et le paiement du décompte no 3 des travaux de la réfection du mur de soutènement de la rue des Falaises :

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise et accepte le paiement du décompte no 3 de l'entrepreneur des travaux de réfection du mur de soutènement de la rue des Falaises « Inter Projet » au montant de 82 541.31\$ (incluant la retenue de 10% et les taxes).

RÉSOLUTION 2025-01-16

<u>AUTORISATION DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE À L'URLSCN-PROGRAMME PAFIL R</u>

CONSIDÉRANT QUE les modules de jeux ont 20 ans et qu'ils se doivent d'être réparés ou remplacés ;

CONSIDÉRANT QUE des démarches sont en cours afin d'obtenir du financement dans le cadre de subventions et/ou d'aides financières;

CONSIDÉRANT QUE les modules de jeux sont principalement pour des enfants de 5 à 12 ans et que le CPE, la Maison des jeunes et le camp de jour ne peuvent en profiter pour le moment, considérant leur état de désuétude ;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins Populaire du Saguenay-St-Laurent entend verser une aide financière de 25 000\$ pour le remplacement des modules de jeux, conséquemment à ce que la municipalité verse le même montant;

CONSIDÉRANT QUE Loisirs et Sports Côte-Nord (ULRSCN) dans le cadre du programme de subvention PAFILR, la Municipalité pourrait bénéficier d'une aide financière de 7 000\$;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, a déposé une demande auprès de Loisirs et Sports Côte-Nord (URLSCN) et à la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord afin d'obtenir du financement et permettre le remplacement des modules de jeux du Centre des loisirs;

QUE le Conseil s'engage à participer financièrement au projet pour une somme équivalente de 25 000\$ afin de permettre la réalisation dudit projet selon le Programme triennal d'immobilisations.

RÉSOLUTION 2025-01-17

PAIEMENT DES HONORAIRES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS / MUR DE SOUTÈNEMENT ET PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a déposé des honoraires aux montants de 13 915,37\$ dans le cadre du projet du mur de soutènement et de 287,14\$ dans le cadre du Plan de gestion des actifs en eau;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement des honoraires professionnels de la Fédération Québécoises des Municipalités aux montants de 13 915.37\$ taxes incluses dans le cadre du projet du mur de soutènement et de 287,14\$ taxes incluses dans le cadre du Plan de gestion des actifs en eau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 30 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 31.

RÉSOLUTION 2025-01-18

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 31.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien,	maire		

Nombre de citoyens présents : 7 personnes en présentiel et 2 en visioconférence via Zoom.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière,
certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles
pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité
du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire